

Cahier des charges EDEC 2012 BRETAGNE

Date : 13/12/2011
Numéro de version : 1

Rédacteur : Cécile DELIN
Destinataires : organismes de formation



PREAMBULE

La FRSEA a signé un accord cadre régional pour l'agriculture d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) avec l'Etat, via la DIRECCTE, pour une durée de 3 ans (2010/2012).

L'objectif de cet accord est de :

« permettre un développement de l'emploi en assurant une meilleure adéquation entre les compétences des actifs salariés et non salariés et les emplois du secteur nécessaires à la compétitivité des entreprises selon le programme d'action régionale décrit. Il doit permettre le renforcement de la capacité des entreprises et de leurs salariés à s'adapter aux mutations en cours, et de préférence les anticiper afin de maintenir et de consolider l'emploi.

Dans le cadre de cet accord, VIVEA a été choisi comme organisme relais, chargé d'accompagner la mise en œuvre des actions de formation collective relevant de cet accord cadre.

LES PROPOSITIONS ATTENDUES

1. Thèmes traités

Afin de répondre aux objectifs de l'EDEC Bretagne, VIVEA sollicite les organismes de formation afin qu'ils proposent des projets de formation correspondant aux thèmes retenus dans la convention signée avec la Direccte, à savoir :

Thème 1 : réflexion stratégique et prospective pour son entreprise agricole.

Objectif :

Permettre aux agriculteurs bretons d'analyser le contexte agricole actuel, les évolutions à venir. A partir de ces analyses, l'agriculteur devra pouvoir bâtir une stratégie pour son exploitation ou confirmer des choix d'orientation lui permettant de faire évoluer positivement son entreprise.

L'accent sera mis sur les actions à destination des éleveurs de porcs, cette filière rencontrant des difficultés aiguës et permanentes



Type d'actions : actions de formation collective à l'approche globale et stratégique visant les compétences suivantes :

- Savoir analyser le contexte : chercher les informations pertinentes, les comprendre et les analyser
- Identifier sur son exploitation les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités qui s'exercent.
- Faire des hypothèses, établir des scénarii
- Faire des choix pour faire évoluer son entreprise
- Traduire les choix en pistes d'actions

Durée minimum : 14 heures

Nombre moyen de personnes par session : 8 personnes

Thème 2 : gestion des ressources humaines

Objectif :

Former les agriculteurs bretons à la gestion des ressources humaines dans leur exploitation, tant d'un point de vue humain (management, relations humaines) que d'un point de vue social (législation du travail) pour leur permettre de mieux gérer une main d'œuvre de plus en plus importante d'année en année.

Type d'actions : actions de formation collective visant les compétences suivantes :

- Savoir embaucher un salarié (législation, entretien de recrutement, fiche de poste)
- Savoir communiquer avec ses salariés
- Savoir gérer des situations difficiles
- Savoir motiver ses salariés
- Connaître la législation du travail (de la conclusion du contrat de travail, jusqu'à la rupture, les obligations de l'employeur)

Durée minimum : 7 heures

Nombre moyen de personnes par session : 10 personnes

Thème 3 : l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise agricole

Objectifs :

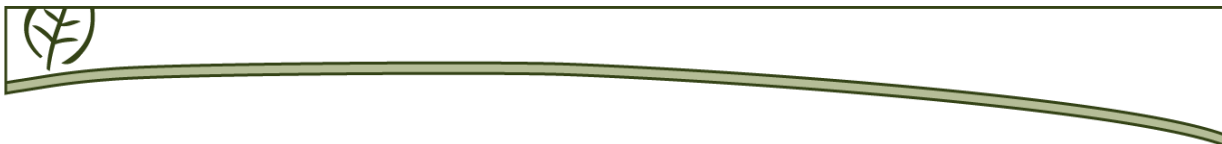
Former les agriculteurs bretons à l'amélioration des conditions de travail dans leur entreprise. Former les agriculteurs aux questions de santé et de sécurité sur leur entreprise afin que les salariés permanents ou saisonniers puissent travailler dans les meilleures conditions possibles

Type d'actions : actions de formation collective visant les compétences suivantes :

- L'évaluation des risques sur l'exploitation agricole
- L'amélioration des conditions de travail
- Les obligations du chef d'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail

Durée minimum : 7 heures

Nombre moyen de personnes par session : 10 personnes



2. Domaines de compétences de l'AOP Bretagne éligibles à l'EDEC

P1 – Stratégie et pilotage d'entreprise	
Approche globale de l'entreprise	Oui
P2 – Volet économique du développement durable	Non
P3 – Volet environnemental du développement durable	Non
P4 – Volet social du développement durable	
Communication - Expression	Non
Développement personnel	Non
Gestion des ressources humaines	Oui
Santé - Sécurité	Oui
P6 – Améliorer sa productivité	Non
P7 – Renouvellement des générations	Non
P8 – Evolution des parcours professionnels	Non

3. Le public concerné

Les bénéficiaires des formations sont les actifs non salariés de l'agriculture (chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) d'exploitations ou d'entreprises agricoles, exerçant exclusivement leur activité sur le territoire de Bretagne et à jour de leur contribution à la formation professionnelle.

Les actions s'adressent en priorité aux :

- séniors : agriculteurs de plus de 45 ans,
- agriculteurs fragilisés,
- femmes.

Les autres publics ne sont cependant pas exclus.

Les personnes en phase d'installation ne sont pas éligibles à l'EDEC.

4. Date de réalisation

Toutes les actions de formation devront être terminées au plus tard le 30 septembre 2012.

LES MODALITES

1. Les dépenses éligibles

Seul le coût pédagogique est éligible. Les repas, les frais de déplacement ou d'hébergement des stagiaires ne sont pas pris en charge.



2. Les critères d'exclusion

- La non imputabilité des actions,
- La non adéquation de la proposition avec les objectifs de l'appel d'offres
- Le non respect des dates précisées dans l'appel d'offres,
- Le non respect du cadre de la réponse.

3. Les critères de sélection

- L'adéquation au public visé,
- L'adéquation aux objectifs de formation,
- L'adéquation aux modalités de formation requises.
- La clarté et la pertinence de la proposition,
- La pertinence des moyens d'évaluation.

4. Les conditions de prise en charge

L'Edec intervient à hauteur de 50% du montant total.

Aucun autre financement (participants, autres cofinancements) ne doit être sollicité.

La prise en charge se fera exclusivement par VIVEA et l'EDEC : les formations doivent être gratuites pour les stagiaires.

5. Les modalités de la réponse

La demande de financement doit être déposée sur le site extranet de VIVEA au plus tard le 4ème jeudi de chaque mois, soit trois semaines avant la date de clôture de la session d'instruction (3ème jeudi de chaque mois). L'organisme de formation sera informé par mail de la décision d'attribution et un accord de financement conditionnel sera mis à sa disposition. L'ensemble des documents mis à disposition des organismes de formation par VIVEA sur son site extranet mentionne la participation financière de l'Edec.

La session pourra démarrer au plus tôt 2 semaines après la date d'attribution et au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de démarrage inscrite sur la demande.

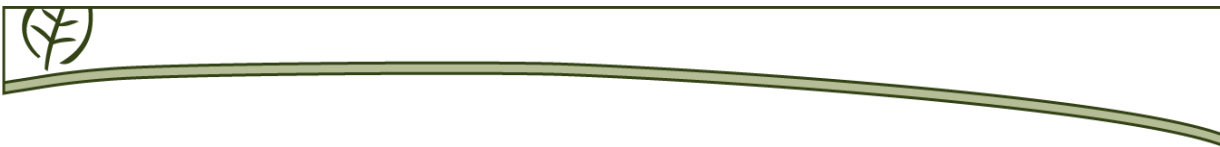
6. Les justificatifs de réalisation

- A la fin de chaque action et dans un délai d'un mois, l'organisme de formation devra fournir :
- Les feuilles d'émergence sur lesquelles devront clairement apparaître le logo VIVEA et le logo de l'Edec téléchargeable sur l'extranet Vivea.
- La convention de cofinancement Edec
- La preuve de publicité de l'Edec (pour exemple : copie du programme de formation remis aux stagiaires et mentionnant la participation de l'Edec)
- La facture précisant le nombre d'heures effectivement réalisées, le coût horaire et le montant total est éditée par VIVEA sur mandat de facturation signé par l'organisme de formation

7. Les obligations de publicité

L'organisme de formation s'engage à :

- Préciser la participation financière de l'Edec sur tous les supports de communication relatifs à l'action de formation cofinancée par l'Edec.



- Informer oralement en début de session l'ensemble des stagiaires de la participation financière de l'Edec.
- Mentionner en toutes lettres sur la fiche d'inscription du contributeur ou les feuilles d'émargement : « Je reconnais avoir été informé de la participation de l'Edec au financement de cette formation »
- Le logo à utiliser est le suivant et doit être accompagné de la mention « actions cofinancées par l'Etat dans le cadre de l'Edec ». Le logo est téléchargeable sur l'extranet Hâpi.

